

DÉBAT PUBLIC sur le projet de CENTRE DE STOCKAGE RÉVERSIBLE PROFOND DE DÉCHETS RADIOACTIFS EN MEUSE/HAUTE-MARNE (Cigéo)



*avec interruption au mois d'août

// Novembre 2013 • N°68

CAHIER D'ACTEURS

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

Wladimir GRÜNBERG

Citoyen et père de famille, je ne puis accepter de voir des institutions officielles, contrôlées par nos élus, prendre avec une telle légèreté des décisions aussi néfastes pour la santé des populations actuelles et surtout pour celles des générations futures.

Vitrailliste de profession, et n'étant pas un spécialiste du nucléaire, j'ai rédigé ce cahier d'acteur en m'appuyant sur de nombreux documents. J'ai sélectionné deux thèmes principaux afin de ne pas « survoler » l'ensemble des sujets et ne fournir qu'une liste de problèmes sans rien pouvoir approfondir.

contact //

1 rue des Graviers 27600 Saint-Aubin-sur-Gaillon

Port. 06 33 04 23 63

Email wottan21@gmail.com

// Pourquoi n'a-t-on pas intégré les conclusions du débat public 2005-2006 dans la loi de 2006 ?

Tout d'abord, j'ai étudié le bilan du débat public de septembre 2005 à janvier 2006 sur les options générales en matière de gestion des déchets radioactifs HA-VL et MA-VL.Ce bilan mettait en évidence une nouvelle stratégie **apparemment contestée par personne**, consistant à prévoir dans la loi de 2006 à la fois la poursuite des expérimentations sur le stockage géologique et sur un prototype, à réaliser, l'entreposage pérennisé. Ceci devant permettre, en l'absence de deuxième laboratoire, de **recréer la possibilité d'un choix**. (La décision étant reportée à l'échéance suivante : 2020). Le délai permettant, en outre, de se donner le temps de mieux prendre en compte les considérations éthiques...

Je remarque que la loi du 28 juin 2006 n'intègre pas les conclusions du précédent débat public... et privilégie, de ce fait, le stockage géologique profond. De même, les trois sites prévus par la loi de 1991 se réduisent à une seule option et que, pour rendre le choix du site de Bure incontournable, l'Andra a écarté en quelques mots la géothermie qui pouvait lui être opposée en affirmant (1) qu'il « n'existe pas de ressource naturelle exceptionnelle à l'aplomb de la zone étudiée pour le stockage profond. En particulier, un forage profond effectué à 2000m de profondeur & confirmé l'absence de ressource géothermique exceptionnelle ».

Pourquoi ce choix, envers et contre tout, de l'enfouissage profond à Bure ? On en trouve, en partie, un indice dans le rapport, demandé par le Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire et par le Ministère de la recherche et de la Technologie (2) qui dit : « Il apparaît de plus en plus que la contrainte principale dans ce domaine est la capacité de la population locale à accepter le principe du site de stockage beaucoup plus que les avantages techniques relatifs des différents types de sous-sol. Dans ces conditions, il semble INDISPENSABLE que le choix du site soit fait rapidement par les pouvoirs publics pour éviter toute cristallisation de l'opinion publique ».

⁽¹⁾ page 31 du dossier du maître d'ouvrage Cigéo

⁽²⁾ Guillaume, Pellat et Rouvilllois 1989

Une autre raison invoquée par l'Andra est que « la couche d'argile, sur le site étudié en Meuse/Haute-Marne présente toutes les caractéristiques favorables pour accueillir un stockage profond de déchets radioactifs sûr à long terme » (3). L'Andra précise même que ses travaux ont « également fait l'objet d'une revue par un groupe international d'experts » (4). Nous verrons plus loin ce que cela signifie. Auparavant, le lecteur peut se faire une idée du parfait écran que représente la couche d'argilite entre les radioéléments nocifs et les populations de la surface (5).

Pour compléter le tableau, et montrer qu'il est possible de parler d'achat des consciences, le lecteur peut prendre connaissance du projet de loi du sénateur Christian Namy concernant les avantages à concéder aux communes du site Cigéo (6). Vous êtes édifiés maintenant ? Nous pouvons, alors, passer à la Géothermie.

// Pourquoi avoir choisi Bure pour le stockage profond et écarté la possibilité d'exploiter la géothermie de ce site ?

Dans un article très intéressant, daté du 21 août 2012 et publié par la Gazette Nucléaire n° 266, de novembre 2012, l'expert géologue Antoine Godinot (PhD of Geology) rappelle qu'une note, écrite en fin décembre 2002 par André Mourot (géophysicien et membre du bureau du CLIS (comité Local d'Information et de Suivi) au titre d'une association), note s'appuyant sur trois éléments :

- Des rapports historiques du service géologique de l'État (le BRGM) sur le bon potentiel géothermique de la zone de Bure;
- 2. Un forage récent (Lezéville 1989) qui conforte ces rapports BRGM;
- Un texte réglementaire RFS III.2.f émis le 01/06/1991 par la Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires.

A été présentée à la CLIS mais, **jamais**, la note Mourot n'a fait l'objet d'une parution sur le site de cet organisme. A. Godinot l'a rappelé par deux fois par lettre recommandée (en avril et juin 2012) sans plus de succès et sans même que le CLIS mentionne les rapports du BRGM évoqués ci-dessus.

Un certain nombre des membres du CLIS en avait pourtant pris connaissance, de même que le public informé par voie de presse et de conférences.... La réaction du CA du CLIS a été de ne traiter de ce sujet qu'à huis clos ce qui a abouti à une assemblée plénière survoltée le 24 mars 2003, plusieurs associations quittant la salle...

L'assemblée plénière suivante a entendu JC Baubron, au nom du BRGM, contester l'intérêt de la géothermie pour une question de débit en ignorant totalement les rapports de 1976-1983 de son organisme sur la géothermie du bassin de Paris.

Il faut dire que la nouvelle direction du BRGM employant Mr Baubron, nommée en 1999, a été confiée à un CEA-militaire qui ne la quittera que pour retourner dans son corps d'origine en laissant la place à Ph. Vesseron.

Le CLIS décide alors de créer un groupe de travail chargé de rédiger un appel d'offre pour une étude devant déterminer les potentialités géothermiques de la région de Bure. Ce groupe de travail inclut André Mourot, auteur de la note dont j'ai parlé ci-dessus.

L'annonce a été faite à l'assemblée plénière CLIS du 11/05/2004 qui l'a acceptée sans opposition.

^{(3) (4)} Dossier Cigéo page 23

⁽⁵⁾ http://www.dailymotion.com/video/x1562ck_l-argilite-de-bure-dure-dure-comme-du-beton-5-mn-54_news

⁽⁶⁾ http://www.senat.fr/leg/ppl13-103.html

En fait, et c'est curieux, personne n'a répondu à l'appel d'offre... La commission a alors fait appel à deux organismes : ERDYN et GEOWATT. Et a choisi ERDYN (coût de 38 000€ contre 58 000€ pour GEOWATT). La commission (3 à 4 personnes au maximum, sans Mr Mourot mais avec l'ASN comme partie prenante à côté du salarié du CLIS) estimant que les deux offres « présentaient une qualité technique et des compétences équivalentes ». Bien que, j'insiste, GEOWATT est un organisme composé exclusivement de géologues et de géophysiciens tandis qu'ERDYN, société d'innovation industrielle, présidée par un X-Sup Aero ayant passé 10 ans dans l'armement, ne comporte dans son personnel ni géologue ni géophysicien.... Cherchez l'erreur....

Nombre de membres du CLIS de Bure demandent alors que l'on fasse, sans perdre de temps, un forage pour que l'on sache, enfin, ce qu'il en est de la géothermie sous Bure. L'ASN, jouant la montre tant que la loi imposant Bure n'a pas été votée, s'est révélée partie prenante d'une commission devant choisir un « expert » indépendant sur le sujet de la géothermie, et a fourni les arguments de rejet des demandes de faire, au moins, un forage. Refusant de prendre en compte les dossiers BRGM de 1976-1983 disant que pour le Trias inférieur, Bure est à l'endroit optimal, ne tenant pas compte du rapport IRSN (Gros J.C) de 2003 intitulé « Etat des connaissances sur la présence de ressources géothermiques dans le sous-sol du site de l'Est » dont la figure 4 place Bure en zone à productivité forte, l'ASN refuse de vérifier l'assertion d'ERDYN que le potentiel géothermique de Bure n'est pas exceptionnel. Pourquoi ? Les allemands étudient la mise en exploitation géothermique de ce genre de séries gréso-argileuses très profondes et très salées à Gross Shönebeck au nord de Berlin (identique à Bure). Et nous, nous écartons cela sans vérifier parce que ce n'est pas intéressant?... Il est vrai que les Allemands... Ne sont pas français! Et l'ont montré au moment de Tchernobyl n'est-ce pas?

Sans forage : pas de données... Alors comment quantifier les différents scénarii ? Voir le rapport IRSN

de 2005 « Avis de l'IRSN sur le dossier 2005 argile » page 37 : « ...aquifère du Trias, aucune donnée n'est à ce jour disponible à l'échelle du secteur. L'IRSN regrette qu'aucun forage Andra n'ait atteint ces niveaux... »

Le 2 février 2006, un avis de l'ASN au Gouvernement, aux parlementaires et à la République affirme qu'« il n'existe pas non plus de potentiel géothermique exploitable pour des raisons de salinité excessive et de faible production d'eau des aquifères ».

En juin 2008, L'Andra fait faire un forage (EST433) par Saunier & Associés jusqu'à l'aquifère géothermique. Le rapport relatif au forage est émis en janvier 2009 donne lieu à une synthèse de l'Andra six mois plus tard indiquant que la production mesurée en test dans EST 433 (5m³/h) est très insuffisante et que la ressource géothermique est faible. Cependant, la lecture du rapport des opérateurs SIS montre que ceuxci ont réalisé les tests **DANS LE FORAGE**! Rempli de boue polymère et que la mesure est par conséquent sans valeur. Les opérateurs concluent, d'ailleurs, que la transmissivité/perméabilité est bonne et que le Trias est un bon aquifère géothermique..... Ce que les géologues savaient déjà.

Et pourtant on a rangé la géothermie de Bure dans un placard !!

Mais c'est sans compter sur la pugnacité d'Antoine Godinot et d'associations parmi lesquelles : SDN, CEDRA, Bure STOP, ASODEDRA etc... qui ont mis en demeure l'Andra, puis ont engagé une procédure en produisant des documents d'analyse complets que je vous invite à consulter ci-dessous :

http://groupes.sortirdunucleaire.org/IMG/pdf/ Assignation_RSN_CIGEO_03_05_13_PTG.pdf

http://groupes.sortirdunucleaire.org/IMG/pdf/2013-01-31_cp_andra_geothermie.pdf

http://groupes.sortirdunucleaire.org/IMG/pdf/Commentaire_et_annexes_PTG.pdf ■

CONCLUSION

L'Andra, maître d'ouvrage de Cigéo, ne cesse de parler de son « objectif » de ne pas léguer aux générations futures la charge des déchets produits par les activités dont nous « bénéficions » au quotidien... (Dossier Andra, introduction)

Nous savons, cependant, que les critères sociaux économiques locaux (7 habitants au km², chômage, ruralité, déclin économique etc, etc...) ont été les vraies raisons du choix du site de Bure et non pas les critères géologiques avancés par le maître d'ouvrage.

Négliger la géothermie alors que celle-ci aurait pu figurer parmi les solutions à la crise de l'énergie est, à tout le moins, une grave erreur.

Ne pas tenir compte des conclusions du débat public antérieur et montrer ainsi les limites de la démocratie participative démontre bien que le but recherché est bien de faire « disparaître de la vue » des déchets décidemment bien encombrants...

Je suis résolument contre ce projet Cigéo.